



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance extraordinaire du 17 août 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 17^e jour d'août 2020 à 18h30.

Sont présents :

Madame la conseillère : Peggy Poulin-Nolet
Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire
Éric Morency
Mario Boily
Renald Rodrigue

Est absente :

Madame la conseillère : Lynda Poulin

Tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse Denise Roy.

Est aussi présente :

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Rue des Pins, des Lilas et des Cerisiers - Tracé des rues**
- 4. Parc industriel - Terrain convoité pour agrandissement**
- 5. Bordure de rue (rue des Cerisiers)**
- 6. Subvention arbres (clause 50 ans sans les couper)**
- 7. Feu Roger Gagnon**
- 8. Adoption règlement 382-2020 Circulation camions et véhicules outils**
- 9. Demande d'autorisation de coupe de la bande de protection boisée voisin (Fredéric Pouliot)**
- 10. Mandat Groupe Geos**
- 11. Demande d'autorisation au Ministère de l'environnement - Prolongement résidentiels des Pins, des Lilas et des Cerisiers**
- 12. Période de questions et commentaires**

13. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Denise Roy, ouvre la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 131-08-2020

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que madame la mairesse en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

3. Rue des Pins, des Lilas et des Cerisiers - Tracé des rues

Résolution 132-08-2020

Il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder un mandat à Stéphane Roy, arpenteur, pour dessiner la version finale des rues projetées et des lots à venir pour les rues des Pins, des Lilas et des Cerisiers.

Adoptée

4. Parc industriel - Terrain convoité pour agrandissement

Un terrain est en vue par l'ADESO pour un futur agrandissement du parc industriel. Des explications sont données à savoir les étapes à suivre suite à l'entente avec le propriétaire actuel, dont l'étude environnemental, les suivis avec l'ingénieur et l'arpenteur et la demande auprès de la CPTAQ pour l'agrandissement du périmètre urbain.

5. Bordure de rue (rue des Cerisiers)

Résolution 133-08-2020

Il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE prévoir l'ajout de bordures de rue pour les rues à venir, soit des Cerisiers, des Pins et des Lilas;

DE prévoir également l'ajout de bordures pour toutes futurs réfections de rues.

Adoptée

6. Subvention arbres (clause 50 ans sans les couper)

Résolution 134-08-2020

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé une demande dans le cadre du programme de reboisement social d'Arbre-évolution pour l'ajout d'arbres sur certains terrains du développement des Lilas;

ATTENDU QUE la Municipalité, pour respecter les exigences du programme, doit ajouter une clause de conservation des arbres pour une durée de 50 ans sur les prochains contrats de vente;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE poursuivre les démarches pour l'obtention de la subvention en confirmant l'ajout de la clause de conservation d'arbres pour une période de 50 ans sur tout nouveau contrat de vente, soit jusqu'en 2070.

Adoptée

7. Feu Roger Gagnon

Résolution 135-08-2020

ATTENDU QUE M. Roger Gagnon a demandé un permis de feu pour le 472, 8e rang Est le 27 juin dernier et que le permis autorisait la tenue d'un seul feu;

ATTENDU QUE plusieurs feux ont été allumés et qu'un passant a contacté le 911;

ATTENDU QUE 10 pompiers se sont déplacés sur les lieux;

ATTENDU QUE l'article 7.4.4 du règlement 293-2008 concernant la prévention des incendies prévoit que tout incident réclamant la présence du service incendie pourra être facturé malgré l'émission de permis de brûlage;

ATTENDU QUE la Municipalité a facturé l'amende prévue à M. Gagnon, soit 200\$ et les frais se rattachant à la rémunération et avantages des pompiers;

ATTENDU QUE M. Gagnon redemande à la Municipalité de réviser l'amende facturée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE maintenir la facture de M. Gagnon reliée aux frais du service incendie concernant l'alarme de feu du 27 juin dernier.

Adoptée

8. Adoption règlement 382-2020 Circulation camions et véhicules outils

Point reporté.

9. Demande d'autorisation de coupe de la bande de protection boisée voisin (Fredéric Pouliot)

Résolution 136-08-2020

ATTENDU QUE M. Frédéric Pouliot, propriétaire du lot 4 340 866, demande à la Municipalité l'autorisation à couper la bande boisée de 10 mètres devant être conservée lors d'une coupe intensive ou d'un déboisement à proximité d'un boisé voisin;

ATTENDU QUE les terrains appartenant à la Municipalité et visés par la demande sont sollicités pour leur boisé;

ATTENDU QUE le conseil a refusé la demande de M. Pouliot lors de la séance du conseil du 10 août dernier;

ATTENDU QUE M. Pouliot demande à la Municipalité de revoir sa position;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE maintenir la décision de refus de la demande de M. Pouliot.

Adoptée

10. Mandat Groupe Geos

Point reporté

11. Demande d'autorisation au Ministère de l'environnement - Prolongement résidentiels des Pins, des Lilas et des Cerisiers

Point reporté.

12. Période de questions et commentaires

Des inquiétudes sont soulevées par rapport à la coupe de bois du lot 4 340 866 et le transport du bois par la rue des Buissons. Comme celle-ci n'a pas été conçue pour la circulation de véhicule lourd, des vérifications devront être faites auprès de certains intervenants et le propriétaire en question.

13. Levée de l'assemblée

Résolution 137-08-2020

Il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 21h08.

Adoptée

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denise Roy,
Mairesse.

Dominique Giguère,
Directrice générale.